

# COMMUNE DE BURSINEL

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

<b>PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE</b>		Approuvé par la Municipalité Bursinel, le 8 février 2022 Syndic L. Crampon	Secrétaire C. Gerber
Soumis à l'enquête publique du 15 février au 16 mars 2022 Au nom de la Municipalité Syndic L. Crampon		Secrétaire C. Gerber	
Adopté par le Conseil général Bursinel, le 15 juin 2022 Président C. Verdon		Secrétaire J. Gaillard	
Dossier n°	2090	Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le La Cheffe du Département	
Version du (Département)	24.01.2022		
PLAREL	LAUSANNE	Entré en vigueur, le	

### Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village
- Périmètres des plans d'affectation légalisés

### Affectations du sol

- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
- Zone de site construit protégé 17 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT

### Mesures de construction

- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions radice

### Mesures d'équipements

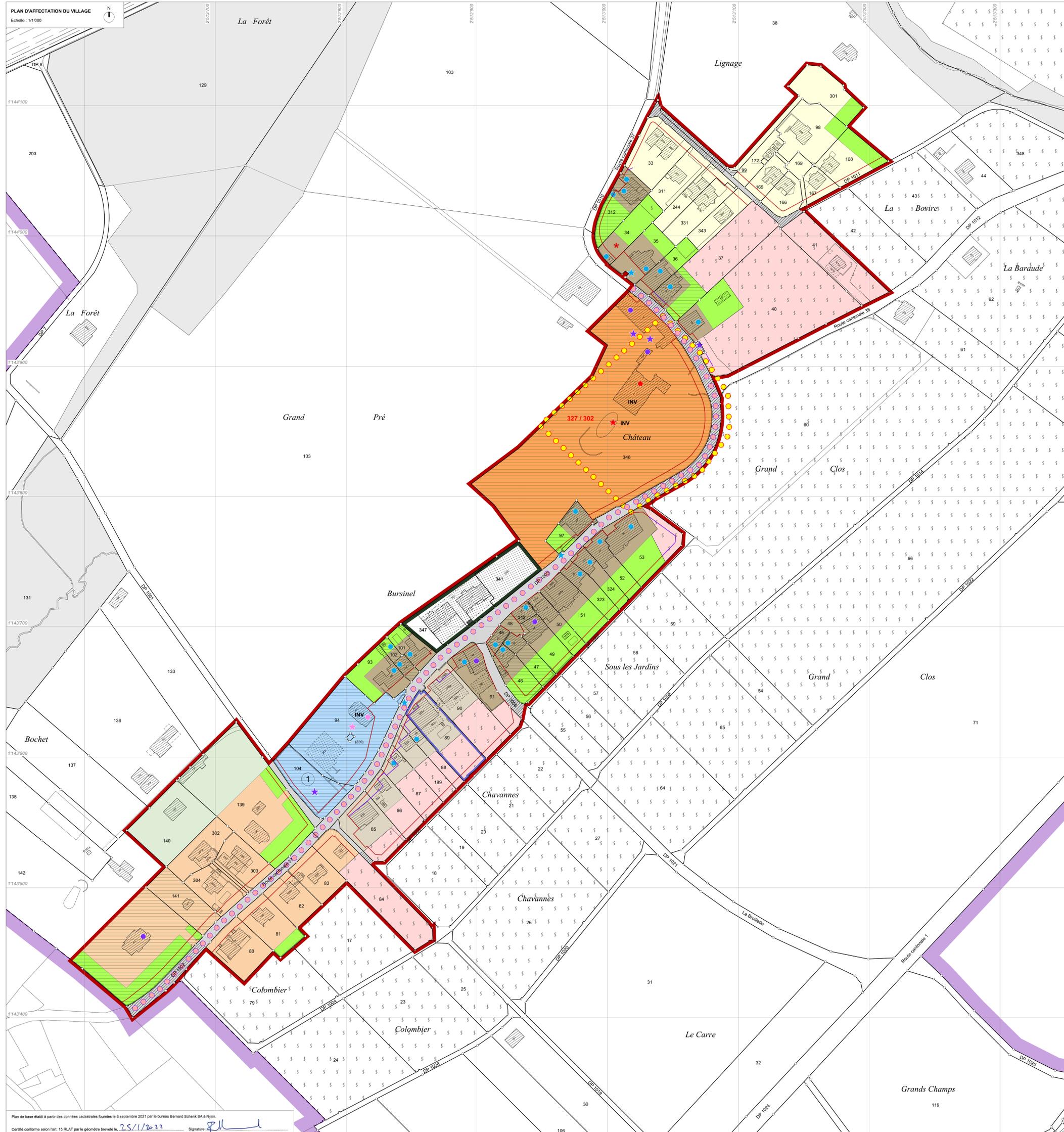
- Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif

### Mesures de protection

- ★ Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural

### INV Monuments culturels : objets portés à l'inventaire

- Régions archéologiques - n° d'identification
- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Sites pollués
- ★ Parcelle concernée par la disponibilité des terrains à bâtir



Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies le 6 septembre 2021 par le bureau Bernard Schenk SA à Nyon.  
 Certifié conforme selon l'art. 16 RLAT par le géomètre breveté le 25/11/2022  
 Signature *[Signature]*